



Note de Présentation synthétique du budget primitif 2025

Sommaire :

I. Cadre général du budget

II. Section de fonctionnement

III. Section d'Investissement

I. Cadre général du Budget

L'article I 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est consultable sur le site internet de la commune www.pouilly-les-nonains.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget communal 2025 a été voté le 25 mars 2025 par le conseil municipal, il peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

La volonté de l'équipe municipale est de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement malgré une conjoncture économique défavorable (inflation, mesures de l'état ...) et de réaliser les investissements propices au développement et à l'attractivité de la commune.

Le budget primitif est ainsi composé de la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes et de la section d'Investissement pour les opérations non courantes et ponctuelles de nature à modifier et valoriser le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Cette section regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes et nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Le poste principal est celui des charges de personnel suivi des charges à caractère général, de gestion courante, de prestations de services, des participations aux organismes extérieurs, des charges financières (intérêts des emprunts), indemnités des élus, ainsi que des dotations aux amortissement et aux provisions.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte), des dotations de l'état, subventions, produit des services, revenus des immeubles et autres produits divers.

Les recettes de fonctionnement inscrites en 2025 pour un montant de 1 709 729 euros.

Les principales recettes sont les suivantes :

Impôts directs locaux + compensation TF	778 300 €
Dotations forfaitaire de l'État	143 000 €
Dotations de solidarité rurale	40 000 €
Revenus des immeubles et produits charges courantes	69 300 €
Participation financière de la CAF (pour structure d'accueil petite enfance)	223 980 €

Il est à noter que les aides de l'état sont en constante diminution.

Les dépenses de fonctionnement 2025 inscrites représentant un montant de 1 709 729 euros.

Les principales charges sont celles de personnel et les frais assimilés soit 57.16 % du budget ainsi que les charges à caractère général pour 23.08 %.

➤ La différence entre le total des recettes réelles et des dépenses réelles constitue la capacité d'autofinancement brute permettant notamment le financement des projets d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Ceci doit permettre prioritairement le remboursement du capital des emprunts de la commune.

Le budget primitif 2025 de cette section s'équilibre ainsi à 1 709 729 euros.

III. La section d'investissement

Cette section a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune. Elle suit les projets du mandat de l'équipe municipale et des besoins spécifiques.

Elle concerne en dépenses en priorité le remboursement de la dette mais également le financement des projets d'équipement (travaux de rénovation, constructions nouvelles, acquisition de matériel : véhicules, informatique, outillage...).

En recettes, il s'agit du produit des emprunts, des dotations et subventions de l'État et autres organismes publics ainsi que de la capacité d'autofinancement de la commune qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Pour les dépenses inscrites en 2025, elles concernent pour les opérations d'équipement de la commune :

Les travaux de voirie notamment l'Allée des Pothiers, l'acquisition d'une débroussailleuse, d'un défibrillateur pour la salle des fêtes, la poursuite de l'étude et du diagnostic du projet de centre bourg, l'installation d'un city-stade (reporté cette année), le changement de la chaudière de la salle des fêtes, l'installation de volets roulants à la cantine et salle Paul Laurencery, le changement du portail de l'école primaire ainsi que des travaux de rénovation des sanitaires dans deux logements communaux.

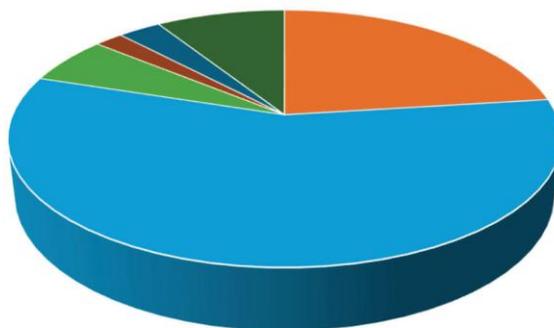
Pour les recettes inscrites en 2025 : en lien avec les opérations d'équipement prévues elles concernent notamment les subventions et dotations sollicitées auprès des organismes et partenaires publics, le FCTVA, les produits de la taxe d'aménagement, la dotation à l'investissement Local de Roannais Agglomération (projets vertueux privilégiés).

Le budget primitif 2025 de cette section s'équilibre à 585 454.53 euros.

<p>Une présentation graphique est annexée à cette note. Elle détaille pour chaque section les montants en euros et en pourcentage par chapitre.</p>
--

Section de fonctionnement

Dépenses

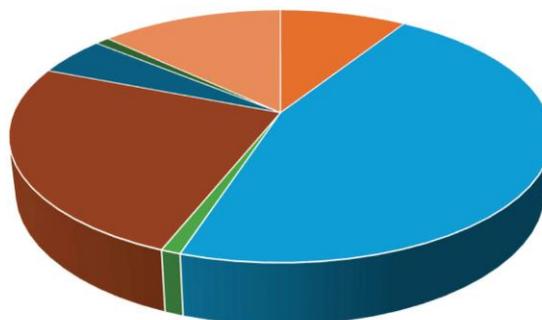


■ Charges à caractère général	■ Charges de personnel
■ Autres charges de gestion	■ Charges financières
■ Opération d'ordre et autre	■ Virement à section investissement

Section fonctionnement sens dépenses

Charges à caractère général	394 710,00	23%
Charges de personnel	977 340,00	57%
Autres charges de gestion	108 050,00	6%
Charges financières	26 400,00	2%
Opération d'ordres et autre	59 124,46	3%
Virement à section investissement	144 104,54	9%
	1 709 729,00	100%

Recettes



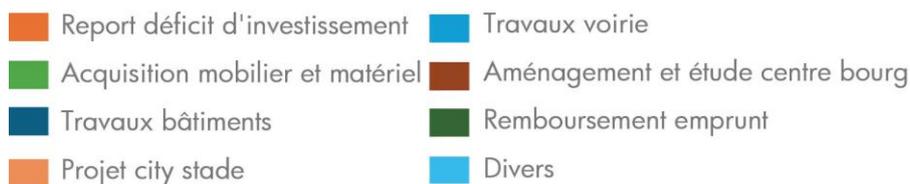
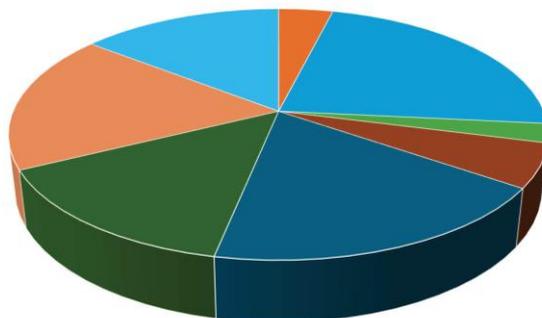
■ Produits de gestion courante	■ Fiscalité locale
■ Impôts et taxes	■ Dotations et participations
■ Autres produits de gestion courante	■ Opérations d'ordres
■ Résultat de fonctionnement reporté	

Section fonctionnement sens recettes

Produits de gestion courante	160 116,00	9%
Fiscalité locale	784 480,00	46%
Impôts et taxes	17 498,00	1%
Dotations et participations	423 280,00	25%
Autres produits de gestion courante	79 635,00	5%
Opération d'ordres	28 720,00	1%
Résultat de fonctionnement reporté	216 000,00	13%
	1 709 729,00	100%

Section d'investissement

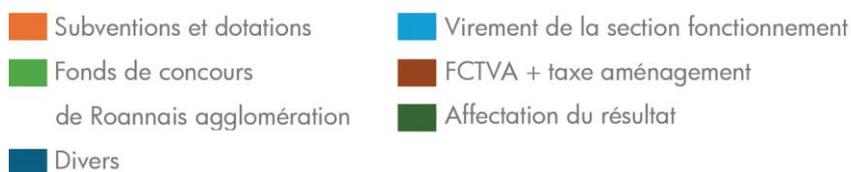
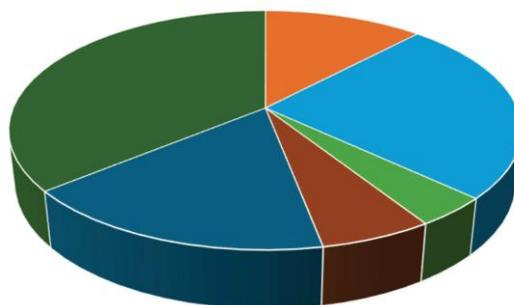
Dépenses



Section investissement sens dépenses

Report déficit d'investissement	22 721,23	4%
Travaux voirie	132 900,00	23%
Acquisition mobilier et matériel	14 300,00	2%
Aménagement et étude centre bourg	32 900,00	6%
Travaux bâtiments	108 540,00	18%
Remboursement emprunt	84 652,00	15%
Projet city stade	105 000,00	18%
Divers	84 441,30	14%
	585 454,53	100%

Recettes



Section investissement sens recettes

Subventions et dotations	74 458,00	12%
Virement de la section fonctionnement	144 104,54	25%
Fond de concours de Roannais agglomération	25 000,00	4%
FCTVA + taxe aménagement	33 000,00	6%
Divers	98 624,46	17%
Affectation du résultat	210 267,53	36%
	585 454,53	100%